Séance du 07 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à partir de 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} avril, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie Thérèse FREY, Christian KLEIN, Chantal AUBURTIN, Annie BENALIOUA, Jean-Marc LE CHANTRE, Daniel BARONCI, Marie-Anne FOULON, Franck CORPLET, Mehdi MARISSAL, Johana BATTUT, Pierre MUHANNA.

Excusés : Jennifer HAENSLER procuration à Jean KIEFFER, Patricia SEMINERIO procuration à Marc WEITTEN.

Secrétaire de séance : Marc WEITTEN

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars 2021 est adopté sans observation, à l'unanimité.

L'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) Convention avec La Poste
- (2) Acquisition d'une tondeuse autoportée
- (3) Attribution de travaux de voirie
- (4) Attribution de travaux électriques
- (5) Attribution de travaux hydrauliques
- (6) Attribution de travaux d'aménagement de l'ancien cimetière
- (7) Attribution de travaux de sécurisation des passages piétons
- (8) Limitation de la vitesse en en agglomération
- (9) Demande de subventions pour la bibliothèque municipale
- (10) Réforme du financement des collectivités territoriales

L'ordre du jour est abordé :

(1) Convention avec La Poste

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'organisation d'une agence postale communale à Kédange sur Canner, conformément aux dispositions de la loi du 4 février 1995, à compter du 1^{er} novembre 2021, pour une durée d'ouverture au public hebdomadaire de 15 heures, dans le cadre d'une convention, créant un point de contact du réseau de La poste au sein d'un territoire offrant toute la gamme des services de La Poste, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ladite convention et autorise le Maire à la signer, l'unanimité.

(2) Acquisition d'une tondeuse autoportée

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux du 29 mars 2021

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatifs aux besoins d'équipement des services techniques, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide l'acquisition d'une tondeuse autoportée pour un montant de 12 066,00 € HT, et autorise la Maire à signer le bon de commande de la société HACKEL Motoculture, à l'unanimité.

(3) Attribution de travaux de voirie

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux du 29 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à la création d'une nouvelle bande de roulement rue des vergers sans effacement des réseaux secs, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société SCHIEL Frères pour un montant de 22 429,00 € HT, et autorise le Maire à signer le bon de commande, à l'unanimité.

(4) Attribution de travaux électriques

Vu le rapport de vérification des bâtiments communaux de l'APAVE du 26 février 2021 ; Vu l'avis favorable de la Commission des travaux du 29 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux de mise aux normes des réseaux électriques du sous-sol de la mairie, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer la réalisation de ces travaux à la société SEE BOLZINGER pour un montant de 3 354,75 € HT, et autorise le Maire à signer le bon de commande, à l'unanimité.

(5) Attribution de travaux hydrauliques

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux du 29 mars 2021 ;

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à la création d'une fosse pour relevage des eaux pluviales au niveau du sous-sol de la mairie, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société WZ CONSTRUCTIONS pour un montant de 5 100,00 € HT, et autorise le Maire à signer le bon de commande, à l'unanimité.

(6) Attribution de travaux d'aménagement de l'ancien cimetière

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux du 29 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à la création d'un nouveau mur d'enceinte de l'ancien cimetière communal suite aux désordres liés à la sécheresse, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décidé d'attribuer ces travaux à la société WZ CONSTRUCTIONS pour un montant de 5 700,00 € HT, et autorise le Maire à signer le bon de commande, à l'unanimité.

(7) Attribution de travaux de sécurisation des passages piétons

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux du 29 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la sécurité des piétons en agglomération, portant création d'un passage piéton rue de Bouzonville et pose d'un feu clignotant rue de Klang à l'approche du passage piéton, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, attribue lesdits travaux à la société SIGNATURE pour un montant total de travaux de 2 448,93 € HT, et autorise le Maire à signer les bons de commande, à l'unanimité.

(8) Limitation de la vitesse en agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux du 29 mars 2021.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la nécessité de la vitesse en agglomération et de renforcer la sécurité des élèves piétons se rendant au service périscolaire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de prolonger la zone de limitation de la vitesse à 30 km/h sur la totalité de la rue de Klang du N° 1 au N° 31, par 13 voix pour et 2 voix contre.

(9) Demande de subventions pour la bibliothèque municipale

Considérant que la municipalité réaffirme les engagements fondamentaux de la commune en faveur de la bibliothèque, à savoir l'engagement budgétaire minimal de 1 € par habitant inscrit au Budget Primitif 2021, la gratuité pour les mineurs, les plages d'ouverture conséquentes, et le soutien aux bénévoles qui animent cette structure, il est envisageable de solliciter auprès du Département une subvention pour le développement de la bibliothèque municipale.

Après avoir entendu le rapport de l'Adjointe en charge de la bibliothèque municipale relatif à la demande de subventions de la commune adressée au Conseil Départemental de la Moselle en faveur du développement de la bibliothèque municipale par la création d'une collection de jeux de société et une remise à niveau des collections de base, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire ces subventions au budget communal 2021, et d'acquérir les jeux et les ouvrages correspondant au projet, à l'unanimité.

(10) Réforme du financement des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal en 27 janvier 2021 relative à la fixation pour l'exercice 2021 des taxes foncières (bâti) et (non bâti) respectivement à 13,82 et 62,91. Considérant que le taux départemental 2020 était fixé à 14,26.

Considérant que la réforme de la fiscalité locale en faveur du bloc communal rend nécessaire une actualisation des taux votés pour l'exercice 2021 pour la présentation de l'état fiscal de la commune.

Après avoir entendu le rapport du Maire sur la réforme fiscale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, arrête les taxes locales, à l'unanimité.

Foncier Bâti 28,08 Foncier Non Bâti 62,91

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 30.